



Conseil d'administration

331^e session, Genève, 26 octobre-9 novembre 2017

GB.331/INS/1/1

Section institutionnelle

INS

Date: 16 octobre 2017

Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Election d'un nouveau Vice-président gouvernemental du Conseil d'administration

1. A la suite de l'élection, le 17 juin 2017, de Monsieur l'Ambassadeur Luis Enrique Chávez Basagoitia à la vice-présidence gouvernementale du Conseil d'administration pour la période juin 2017-juin 2018, le gouvernement péruvien a informé le Bureau de la nomination de son représentant dans un nouveau lieu d'affectation et de la désignation, à compter du 16 octobre 2017, d'un nouveau représentant permanent du Pérou auprès des organisations internationales sises à Genève. Le Conseil d'administration est donc appelé à élire un nouveau membre gouvernemental pour pourvoir le siège laissé vacant à la suite du départ de M. Chávez Basagoitia pour le reste du mandat restant à courir, conformément aux dispositions ci-après de l'article 2.1 de son Règlement:

ARTICLE 2.1

Bureau

2.1.1. Le bureau du Conseil d'administration se compose d'un président et de deux vice-présidents choisis dans chacun des trois groupes. Seuls les membres titulaires du Conseil peuvent faire partie du bureau.

2.1.2. Le bureau est responsable du bon déroulement des travaux du Conseil d'administration.

2.1.3. Les membres du bureau sont élus à une séance du Conseil d'administration tenue à la fin de la session annuelle de la Conférence internationale du Travail. Leur mandat court depuis leur élection jusqu'à celle de leurs successeurs.

2.1.4. Le Président ne devient rééligible que trois ans après être sorti de charge.

2.1.5. Un membre du bureau élu en remplacement d'un membre décédé ou démissionnaire achève le mandat de son prédécesseur.

Projet de décision

2. *Le Conseil d'administration élit xxxxxxxxxx Vice-président gouvernemental pour le reste du mandat de son bureau restant à courir jusqu'à juin 2018.*